Ce fichier a été téléchargé le Thursday 18 September 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
Jan. 24, 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 18, 2025.
  Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/
-

Code civil

Section I — Des formes du divorce

Extrait

Article 263

Version du July 27, 1884

Texte source : *Loi sur le divorce.*

L'appel ne sera recevable qu'autant qu'il aura été interjeté dans les deux mois à compter du jour de la signification du jugement rendu contradictoirement ou par défaut. Le délai pour se pourvoir à la cour de cassation contre un jugement en dernier ressort sera aussi de deux mois à compter de la signification. Le pourvoi sera suspensif.